



# BULLETIN MUNICIPAL

DE MAI A NOVEMBRE 2020



## Mairie de FOSSOY

2, rue des Dîmes  
02650 FOSSOY

Tel : 03.23.71.97.79

Email: [mairiedefossoy@wanadoo.fr](mailto:mairiedefossoy@wanadoo.fr)

Site internet : <https://www.communedefossoy.fr/>

## Horaires secrétariat : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Lundi : 8h à 11h30 - 13h15 à 17h30

Mardi : 8h à 11h30 - 13h15 à 18h

Mercredi : 8h à 11h30 - 13h15 à 17h30

Jeudi : 8h à 11h30 - 13h15 à 17h30

Vendredi : 8h à 11h30

# ETAT- CIVIL du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2020

## *Bienvenue à ...*

**MAHIEU Mattéo**

*né le 16 février 2020 à Château- Thierry*

**DITTOO FENE Naëlle** *née le 27 février 2020 à Bézannes*

**FRENOT Enola** *née le 27 mars 2020 à Château- Thierry*

**BEAUCREUX Flora** *née le 16 mai 2020 à Château- Thierry*

**LEGROS Amaury** *né le 17 mai 2020 à Château- Thierry*

**LEBEAUX AMMOURA Maëlle**

*née le 4 juin 2020 à Château- Thierry*

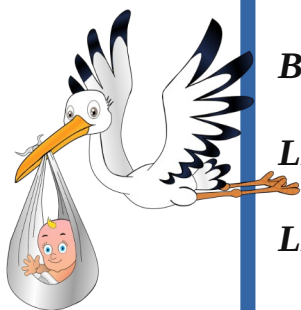
**PIERRE Lény** *né le 15 septembre 2020 à Château- Thierry*

**VERET COURSOLLE Raphaël**

*né le 17 septembre 2020 à Château- Thierry*

**VERET COURSOLLE Julia**

*née le 17 septembre 2020 à Château- Thierry*



## *Ils nous ont quittés...*

**M. MARTINS Nelson**

*le 18 janvier 2020*





## **Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,**

La COVID-19 perturbe notre vie quotidienne, qu'elle soit personnelle ou professionnelle. Malgré ce contexte compliqué, l'ensemble de l'équipe municipale est heureuse de vous présenter le premier bulletin municipal de ce mandat.

Je tiens à remercier les adjoints *Catherine, Régine, Pascal* et toute l'équipe du conseil municipal pour leur disponibilité et leur implication depuis mai 2020.

Je tiens à remercier l'équipe du CCAS et ses bénévoles, entre autre pour avoir distribuer soit un colis, soit un chèque- cadeau à nos aînés (le repas ne pouvant avoir lieu cette année).

Je veux remercier le professionnalisme des équipes enseignantes de notre école dont les ATSEM *Isabelle, Séverine, Sabrina*, de notre secrétaire de mairie *Marie- Claire* et de nos 2 agents techniques *Dany* et *Sébastien* qui œuvrent au quotidien à la propreté et à l'embellissement de notre commune.

Sur cette année 2020, après avoir obtenu des subventions, nous avons pu démarrer des travaux comme les voiries rue du Sablon, de la Badelle, l'enfouissement des réseaux et l'éclairage en LED dans la rue de Moulins (en partie). Des travaux de rénovation ont été fait sur notre église, au niveau du clocher, de la toiture et sur les portes (lasure).

L'équipe municipale a décidé de repasser une commande de masques et d'ici la fin de l'année, un masque lavable sera distribué pour chaque adulte de notre commune.

La cérémonie du 11 novembre, en raison de la situation sanitaire et des mesures de confinement a été organisée au format restreint pour le dépôt de gerbe.

Je vous invite à continuer à bien prendre soin de vous et de tous, en appliquant les gestes barrières et le port du masque chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Je termine cet édito par une note plus joyeuse en laissant la magie de Noël s'installer doucement mais sûrement ; je vous souhaite à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année malgré le contexte sanitaire

**Hervé LEDUC**  
Maire de Fossoy

# ACTUALITES

## COVID-19

Depuis le mois de mars, l'actualité est centrée sur la pandémie à laquelle nous devons faire face. Le confinement de mars à mai 2020, nous a obligé à changer nos habitudes de vie, chacun à notre manière, télé- travail, chômage partiel, rien ne fût simple.

Des élans de solidarité se sont créés, notamment envers les soignants.



Dès que possible, les membres du conseil ont pu distribuer des masques aux habitants de notre village, ce qui permit de prendre des nouvelles de chacun.

Novembre, de nouveau confinés, il est plus que jamais nécessaire de respecter les gestes barrières recommandés afin de diminuer la propagation du virus.

Ensemble, préservons la nature ...

A propos des gestes barrières, gardons de bonnes pratiques, mettons nos masques et SURTOUT, jetons- les dans les poubelles (ménagères) ! Lors des sorties... autorisées, nous avez pu remarqué l'apparition de masques jetables sur la chaussée ou ses abords.

Les employés communaux s'efforcent de remédier à cette situation, mais essayons de sensibiliser notre entourage afin de préserver la beauté de notre environnement .

**MERCI DE PRESERVER LA NATURE**



## CEREMONIES

Depuis le mois de mai, toutes les cérémonies ont eu lieu à huis clos, en raison des protocoles établis durant le confinement.

Dans la commune, le 8 mai, un bouquet à été déposé devant le monument aux morts.

Pour le 14 juillet et le 11 novembre, des cérémonies ont également permis d'honorer la mémoire des anciens qui se battus pour la liberté, NOTRE liberté.

Seule la cérémonie du 16 juillet 2020 à la stèle s'est faite en public, restreint sur les recommandations préfectorales.

Un 30ème anniversaire qui aurait mérité plus de fastes.



## Appel à candidature, la commune recherche un porte- drapeau suppléant

*Le porte-drapeau rend hommage, du fait de sa présence symbolique, aux combattants, à ceux qui ont donné leur vie pour servir leur pays. En ce sens, l'exercice de cette mission place la dignité comme le premier de ses principes fondateurs.*

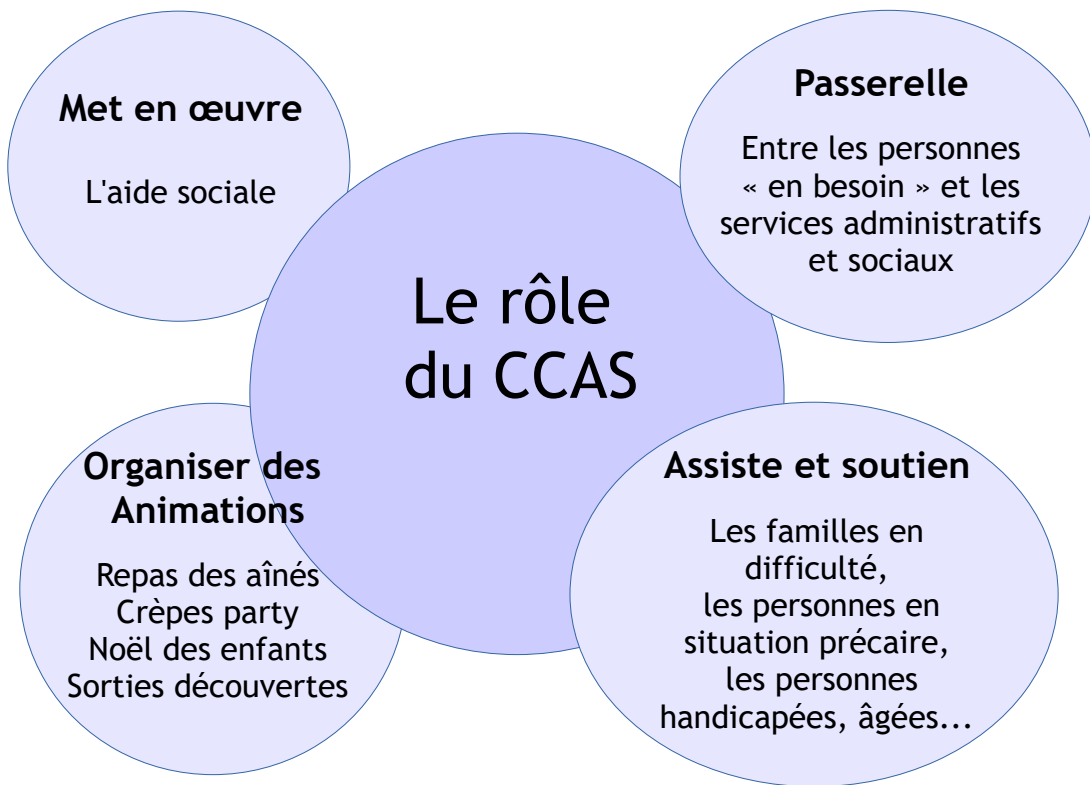
Nous recherchons une personne, femme ou homme, à partir de 16 ans, plus jeune possible mais il faut être suffisamment résistant(e) pour porter un drapeau relativement lourd. Ce porte-drapeau suppléant sera amené à remplacer le titulaire en cas d'absence ou si celui-ci est amené à assurer d'autres fonctions lors d'une cérémonie, principalement à Fossoy mais possibilité de porter le drapeau lors de cérémonie plus importantes dans la région.

Il faut avoir une tenue compatible avec le protocole (costume ou tailleur noir, chemise blanche ou bleu ciel, cravate noire, béret, chaussures noires, gants blancs,...). Ceci sera abordé lors d'un entretien préalable.

La formation sera assurée par le porte-drapeau titulaire.

Les principales cérémonies à Fossoy sont les 8 mai, 14 et 16 juillet et 11 Novembre.





Le CCAS est un établissement public communal (EPC) qui est intégré au sein de la mairie mais qui est indépendant.

Il représente une personnalité morale de droit public, distincte de celle de la commune. Il est autonome au niveau administratif et financier.

Il est composé de membres élus au conseil municipal et par des personnes civiles pour une durée de 6 ans. Les membres hors conseil municipal représentent les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées.

Il est présidé par le Maire

### Composition du CCAS

<b>MEMBRES ELUS</b>	<b>MEMBRES ISSUS DE LA SOCIETE CIVILE</b>
Hervé LEDUC, Président	Nicole COLLIN
Catherine LE TALLEC, Vice-Présidente	Micheline DUBAUX
Darlène COLLOT	Véronique DUBOIS
Sandrine CHOLET	Alain JAEG
Marie DE SA	Isabelle LEDUC
Régine DOBRISKI	Thierry MADELENAT
André-Michel DUBOIS	
Lysiane MADELENAT	

## Fonctionnement du CCAS

Le CCAS dispose d'un budget autonome grâce à une subvention communale et à des dons.

Les réunions se tiennent toujours à huis-clos et les membres sont tenus au secret professionnel.

En cas de difficultés passagères, vous pouvez vous adresser au CCAS afin d'obtenir une aide, qui pourra être administrative (orientation vers les services compétents) ou financière. Au cours d'un rendez-vous, votre demande sera évaluée en fonction de vos besoins, mais aussi de vos ressources et charges.

Les aides seront étudiées et votées par le bureau du CCAS.

Pour l'année 2020, les actions habituellement prévues ont toutes été annulées au vu du contexte sanitaire.

Les animations habituelles sont :

- crêpe party pour nos aînés en février
- sortie découverte en juin
- distribution des brioches pour les Papillons Blancs en octobre
- repas animé pour les aînés en novembre
- goûter-spectacle pour les enfants en décembre, avec la visite du père (spectacle offert par la mairie)

N'ayant pu organiser le repas de fin d'année, les personnes âgées de 65 ans et plus, inscrites sur la liste électorale ont reçu un courrier les invitant à choisir entre un colis-gourmand ou un bon d'achat à utiliser soit chez Coccinelle, soit à la boulangerie de Crézancy. (Si vous n'avez pas reçu ce courrier, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie)

Le samedi 21 novembre 2020, les membres du CCAS ont effectué la distribution des colis-gourmands ou du bon d'achat.



A cette occasion, les numéros de téléphone ont été demandé afin de mettre en place le cahier « plan canicule » et « plan grand froid ».

Ce cahier nous permettra de prendre contact avec les personnes âgées de plus de 65 ans lors d'épisodes particuliers et ainsi éviter l'isolement de chacun.

Si vous souhaitez être inscrit dans ce cahier, merci de communiquer vos coordonnées auprès du secrétariat de mairie.

Toute personne souhaitant contacter un membre du CCAS ou prendre rendez-vous doit en faire la demande en mairie.

## **Remerciements**

Mme Bézard Jacqueline et Mme Moreau Josette, après 36 ans de bons et loyaux services, ont souhaité quitter le bureau. Depuis 1984, elles officiaient en tant que membres extérieurs au sein du CCAS. Toujours présentes et dynamiques, elles sont un bel exemple de bénévolat pour tous les membres.

Remerciées pour leur investissement par M. Hervé Leduc, président et Mme Catherine Le Tallec, vice- présidente, Jacqueline et Josette ont reçu entre autre, une composition florale.



Elles ont promis de venir aider en cas de besoins, mais nous les retrouverons surtout lors des diverses manifestations.

En attendant de vous retrouver, Jacqueline, Josette, profitez de vos proches.



## *Regroupement Pédagogique des écoles de Fossoy - Mont St Père - Mézy - Moulins*

Le regroupement pédagogique scolarise **141 élèves** au 1er septembre 2020

Les effectifs sont répartis ainsi :

**Fossoy : 49 élèves**

22 élèves (13 en P.S et 9 en G.S) dans la classe de Mme Chevallier (Directrice)

27 élèves ( 4 en P.S et 23 en M.S) dans la classe de MME Rudl

**Mont St Père : 46 élèves**

23 élèves (12 G.S et 11 C.P) dans la classe de Mme Digard (Directrice)

23 élèves (8 C.P, 14 CE.1 et 1 CE.2) dans la classe de Mme Mignot

**Mézy Moulins : 46 élèves**

24 élèves (2 CE.1 12 CE.2 et 10 CM.1) dans la classe de Mr Deshaies

22 élèves (11 CM.1 et 11 CM.2) dans la classe de Mr Mignot (Directeur)

Depuis le mois de septembre 2020, le transport scolaire assure le ramassage entre les 3 communes uniquement le matin et le soir. Le midi, les 3 communes ayant une restauration scolaire, le transport a été supprimé par le Conseil Départemental.



La commune de Fossoy emploie 2 Atsem Isabelle et Séverine, pour l'aide dans la classe de Madame Rudl, la commune de Mézy Moulins emploie 1 Atsem Sabrina pour la classe de Mme Chevallier. Le projet de l'école pour cette nouvelle année scolaire est « Travail sur la diversité culturelle de différents pays ou continents »

Beaucoup de projets ont été prévus mais les conditions sanitaires actuelles ne permettent pas encore aux enseignants de les mettre en place ou sont dans l'attente des nouvelles mesures :

- marché de Noël (les enfants fabriqueront quand même des objets de Noël qui seront proposés aux parents contre dons volontaires)
- le spectacle de Noël est commandé pour le 12 janvier 2021
- une intervenante spécialisée dans des projets musicaux à l'école vient toutes les 2 semaines.

Tous les ans, une classe de découverte est organisée pour les enfants du regroupement à partir du CP, en janvier 2020 les enfants devaient partir pour un séjour à la neige qui a été annulé. Tous espèrent pouvoir vivre cette expérience prochainement.

Cet été, les agents techniciens de la commune ont effectué des petits travaux de rénovation et de nettoyage à l'école (peinture des grilles, des poutres du préau, traçage au sol...) qui ont été appréciés de tous.

## RESTAURATION SCOLAIRE

Une trentaine d'élèves de maternelle se retrouvent tous les midis avec Isabelle et Séverine dans les locaux de la restauration scolaire (salles de l'espace du Tilleul donnant sur l'aire de jeux). Les enfants quittent tranquillement l'école à 11h30 pour aller se restaurer dans un cadre agréable et calme. Après le repas, si le temps le permet, ils peuvent aller jouer sur les aires prévus à cet effet. Le prix du repas est de 3.80 €. L'encadrement n'est pas facturé.



## ACCUEIL PERISCOLAIRE

Ces mêmes agents assurent l'animation de l'accueil périscolaire (accueil des enfants le matin, le midi et le soir en proposant des activités de loisirs et non pas d'aide aux devoirs car cela ne relève pas de leur compétence).

A 7h45 les enfants sont accueillis par une animatrice qui va leur proposer des activités calmes qui n'entameront pas trop leur capital concentration avant l'entrée à l'école. Le prix est de 1€  
 A partir de la sortie de l'école (16h30 pour Fossoy et 17h15 pour l'arrivée du car) les enfants sont à nouveau accueillis par l'animatrice et cela jusque 18h30 maximum.

### TARIFS

	MATERNELLE		ELEMENTAIRE
MATIN de 7h45 à 8h30	1.00 €	MATIN	1.00 €
SOIR de 16h30 à 17h30	1.50 €	SOIR de 17h00 à 18h00	1.50 €
De 17h30 à 18h30	1.50 €	De 18h00 à 18h30	0.75 €

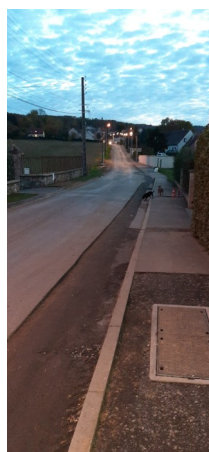


## TRAVAUX

Depuis le mois de mai 2020, divers travaux ont été réalisés sur le territoire communal, dans la continuité du mandat précédent.

A partir du mois de juin, les travaux de plus grande envergure ont débuté, notamment rue de Moulins. Sur plusieurs mois et encore actuellement, vous avez pu suivre la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et de l'éclairage public.

Régulièrement, vous avez été informés de la gêne occasionnée par les entreprises à l'œuvre.



La rue du Sablon a aussi reçu un beau revêtement.



Pour la rue de la Badelle, création et réalisation d'enrobés sur une partie de la voirie.



Avec la petite visite de contrôle des travaux avant de photographier !!!!



Grâce à un arrosage régulier, malgré la canicule, les jardinières se trouvant le long du terrain au centre du village égayent le paysage. Au mois d'octobre, celle rue du Tilleul ont également été nettoyées et des plants apportent leurs notes de verdure.



Fin du mois d'août, c'est l'occasion de remettre des couleurs et de la lasure sur les boiseries du préau, de gratter les toitures... La plomberie, le chauffage et autres travaux ont pu être fait à temps pour la rentrée scolaire .



Fin octobre, des travaux non visibles mais nécessaires ont été effectués dans le clocher de l'église, ils ont été confiés à une entreprise du secteur, une équipe a gratté et évacué les déjections de pigeons. Avant cette action, du grillage galvanisé anti- volatiles avait été remis sur les ouvertures.



Lundi 2 novembre, le soleil est là, il faut en profiter. Honnêtement, même avec la pluie, il était prévu de le faire !

L'élagage des arbres rue des écoles ainsi que rue du Tilleul était plus que nécessaire. Dès 8h30, une équipe de 3 conseillers municipaux bénévoles, Jérôme, Mathieu, Pascal, les employés de la commune et un professionnel équipé du matériel adapté à une telle opération ont lancés les travaux.

C'est avec une belle énergie que toute cette équipe a travaillé pour dégager les branches ou arbres gênant.  
Quelques photos de cette journée ...



Rue du tilleul, il a fallu abattre et dessoucheur cet arbre mort.

## **La vie au village**

### **Informations diverses**

*Notre commune accueille de nouveaux habitants au fil des mois. Nous souhaitons que leur intégration se passe au mieux.*

*Il n'y a pas d'obligation, mais un passage en mairie, nous permet de faire connaissance et de vous donner les dernières infos parues dans le village.*

## Pain

Depuis plusieurs années maintenant, vous pouvez venir chercher votre baguette de pain au distributeur situé devant la salle municipale.

C'est d'ailleurs devant ce point de vente que nous pouvions croiser des habitants du village et prendre ainsi des nouvelles de chacun durant les confinements.

La pose d'un panneau d'affichage sur le mur se trouvant à côté, vous permet d'avoir les dernières informations communales.



## Pizza

C'est le mardi soir, tous les 15 jours que la pizza peut faire partie de vos menus.

Les semaines paires celui-ci vous attend sur la place du village, un appel, vous commandez et vous allez chercher votre menu du soir.



# UN PEU DE CIVISME

## NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

« Les propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, de manière répétée et intempestive.



Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. »

## ARRETE PREFECTORAL EN VIGUEUR TOUTE L'ANNEE POUR LES TRAVAUX EXTERIEURS

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
- Les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**
- Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**



Les nuisances sonores liées aux bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

**Merci** de respecter la vie des autres, notamment à partir de **22h00**.

En cas de **Non Respect** de ces règles de vie, vous êtes amendables.

## ARRETE REGLEMENTATION RELATIF AUX FEUX DE JARDINS

Un arrêté municipal a été pris concernant la réglementation des feux de jardin, les interdisant du **1<sup>er</sup> avril au 25 novembre** dans les zones d'habitation.

Les infractions aux dispositions de cet arrêté seront constatées par procès- verbaux et transmis aux tribunaux compétents.



Conception du bulletin :

M. Hervé LEDUC, Mme Régine DOBRISKI ; Mme Catherine LE TALLEC ; M. André-Michel DUBOIS ; M. Jérôme PEDRA ; M. Jean-Marc RIDET.

## HISTOIRE ET LEGENDE

Dans les rues de Fossoy, il se raconte une légende : au temps du roi **Henri III**, il se consommait beaucoup de cerises à la cour. Ces cerises provenaient de Fossoy et d'une autre commune proche Reuilly-Sauvigny. Les producteurs étaient en concurrence acharnée et chacun tentait de trouver le meilleur produit pour la cour. Pendant des années, les producteurs de Reuilly-Sauvigny avaient obtenu les meilleurs fruits au détriment des producteurs de Fossoy. Puis, la sécheresse s'est abattue sur la région. Les récoltes dans les champs de la vallée, le bétail et les populations souffrirent plusieurs années de suite de cette sécheresse. La famine frappait la région et les populations s'en remirent à Dieu pour que la pluie vienne. Mais elle ne vint pas. On parlait de malédictions. Les habitants de Reuilly-Sauvigny se révoltèrent, tuèrent le prêtre, arrachèrent la statue du Saint Patron de la commune, saint George de son retable et allèrent le jeter dans la rivière.

La statue descendit le cours de la rivière jusqu'à Fossoy et fut trouvée par les paysans du village. Tous se demandaient par quel miracle saint George avait-il pu arriver jusque-là. On fit une fête mémorable dans le village avec prière et procession. Ces fêtes religieuses durèrent plusieurs jours. Et, alors qu'il était décidé de rebaptiser la paroisse du nom de son saint patron, un orage se mit à gronder et la pluie tomba en abondance, mettant ainsi un terme à des mois de sécheresse. On dit aussi que cet orage ne passa pas par Reuilly-Sauvigny, mettant fin définitivement à la culture des cerises pour la table des rois de France.

Saint Georges avait une nouvelle fois terrassé le dragon de la sécheresse.



Représentation de Saint- Georges trouvée sur internet.